



Luc-la-Primaube

Ville de Luc-la-Primaube

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Luc-la-Primaube, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Maire et Président de la séance.

Date de la convocation 05/07/2022

Étaient présents : Mme GOMBERT Dominique, M. BESSIERE Alain, Mme CENSI Martine, M. ALBINET Cédric, Mme PETIT Florence, M. THUERY Yves, Mme BAILLET-SUDRE Isabelle, M. DELHEURE Christian, M. PORTAL Laurent, Mme VAYSSETTES Ghislaine, Mme ROQUES-LIENARD Françoise, M. BARBIER DE REULLE Dominique, Mme DOUZIECH Véronique, Mme GAMEL Catherine, M. CASTANIE Christophe, Mme LACAZE Marie-Paule, Mme COLONGES Catherine, Mme CAVALIE Gwilaine, Mme SALVAT Marlène, M. ROMIGUIERE David, M. BARTHES Nicolas, Mme BEDEL Sarah et M. MAYMARD Benjamin.

Date de mise en ligne de l'ordre du jour 05/07/2022
--

Représentés : M. CATALA Guy, M. VERVIALLE Sébastien, M. VACQUIER Nicolas, Mme MAZARS Florence ayant donné respectivement procuration à M. BESSIERE Alain, Mme GOMBERT Dominique, M. THUERY Yves, M. DELHEURE Christian.

Absent : M. CISTERNINO Alain.

Secrétaire de séance : M. MAYMARD Benjamin.

220711DL02

OPERATION FACADES : approbation du règlement intérieur et du périmètre

Madame Dominique GOMBERT expose que par délibération en date du 8 novembre 2021, le conseil municipal approuvait la participation de la commune à l'opération Façades initiée par Rodez agglomération et son soutien financier aux propriétaires d'immeubles à hauteur de 10% et 15% selon les cas, en complément des aides intercommunales et régionales. Le périmètre identifié à Luc-la-Primaube concerne le centre bourg de Luc et La Capelle Saint Martin.

Un règlement intérieur, approuvé en conseil de communauté le 8 février dernier, élaboré pour organiser le fonctionnement et la gouvernance de ce dispositif sur les périmètres concernés du territoire de Rodez agglomération est venu compléter le dispositif que le conseil municipal est invité aujourd'hui à approuver. Le règlement intérieur est annexé au présent rapport de présentation.

Pour mémoire, il est rappelé que sont éligibles les façades des immeubles visibles depuis l'espace public, en alignement ou retraits dans le périmètre défini. Les couvertures, les menuiseries des corps de bâtiment visibles depuis la voie publique peuvent également être éligibles à ce régime d'aides en plus des façades.

Les montants des aides pouvant être allouées par la Région, l'intercommunalité et la commune s'établissent comme suit :

Collectivités (Financeurs)	Bâti sélectionnés en SPR	Bâti non sélectionné en SPR
Commune	Taux : 15% Plafond : 3000€	Taux : 10% Plafond : 2000€
Rodez agglomération	Taux : 15% Plafond : 3000€	Taux : 10% Plafond : 2000€
Région Occitanie	Taux : 30 % Plafond : 6000€	Taux : 20% Plafond : 4000€

Le montant des travaux est plafonné à 20 000 € subventionnable en fonction de la situation du bâti à hauteur de 60% ou de 40%.

Il convient également de noter que la gouvernance de cette opération repose sur un **comité de pilotage**, regroupant les co-financeurs, organismes qualifiés et services régionaux, un **comité technique du Site Patrimonial Remarquable** qui analyse et émet des avis sur les travaux projetés, et une **commission « Façades »** chargée de formuler une proposition d'aide avant décision par les organes délibérants concernés.

Les membres de la commission « Projet urbain et Lien Social » réunis le jeudi 30 juin 2022 ont émis un avis favorable à ce projet de délibération.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le périmètre de l'opération Façades et son règlement intérieur annexés au présent rapport de présentation, et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à Luc-la-Primaube, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Jean-Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,
Compte tenu de la transmission en préfecture le 18/07/22
Et de la publication le 18/07/22

Le Maire

Jean-Philippe SADOUL

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube
Tel : 05.65.71.34.20 - E-mail : mairie@luc-la-primaube.fr
www.luc-la-primaube.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Opération façades : approbation du règlement intérieur et
du périmètre

Date de décision: 11/07/2022

Date de réception de l'accusé 18/07/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 220711DL02

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220711-220711DL02-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2 .9

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2- Opérations façades.docx (99_DE-012-211201330-
20220711-220711DL02-DE-1-1_1.pdf)